

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20201207-lmc111931-AR-1-1
Date de télétransmission :	7 décembre 2020
Date de réception :	7 décembre 2020
Date d'affichage :	8 décembre 2020
Date de publication :	15 décembre 2020



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

DÉCISION N° DFIN SEBD/2020/0886

Décision de souscription d'un emprunt long terme de 10 M€ sur TF 0,63 % annuel auprès de la Banque Postale

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

Vu la délibération du 15/09/2017 donnant délégations au Président du Conseil Départemental au titre de la réalisation d'emprunts et des opérations financières relatives à la gestion active de la dette, signée électroniquement, transmise en préfecture le 18/09/2017 et publiée sur le bulletin des actes administratifs n° 24 du 19/09/2017 ;

Vu l'arrêté de délégation de signature donnée à Christophe PICARD, directeur général des services en date du 24/10/2019, transmis en préfecture le 28/10/2019 et publié au bulletin des actes administratifs n° 25 du 15/11/2019,

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement de La Banque Postale signée le 03/12/2020 et des conditions générales version CG-LBP 2020-11 y attachées,

DÉCIDE

De contracter auprès de La Banque Postale un contrat de prêt d'un montant de 10.000.000,00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 10.000.000,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 20 ans et 2 mois
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2041

La tranche est mise en place au plus tard le 26/01/2021

Versement des fonds : en 1, 2 ou 3 fois avant la date limite du 26 janvier 2021

Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS

Périodicité : annuelle

Date de la 1^{ère} échéance : 01/02/2022

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,63 %

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Préavis : 50 jours calendaires

Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt

Nice, le 7 décembre 2020

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services

Christophe PICARD